

# De l'inscription à l'entrée en formation par voie de l'apprentissage

- Âge : 17 ans minimum, maximum 29 ans
- Pas de diplôme requis

## 02 Epreuves de sélection

- Etude du dossier : conformité, appréciation aptitudes et motivation
- Accord de principe du futur employeur
- Entretien individuel devant un jury de sélection ; durée: 10 à 15 minutes

## 04 Aides/Organismes de référence

Formation financée par l'employeur  
Contrat de travail préétabli  
Salaire mensuel fixé en fonction de l'âge

## 06 Formation

Durée: 18 mois  
Volume d'heure: 1540H de formation  
Alternance entre les cours théoriques (770h), les stages pratiques (770h) et des périodes en entreprise

### Passerelles de formation

A l'issue de la sélection, les personnes admises et titulaires des titres ou diplômes ci-dessous, bénéficient d'un aménagement de la formation:

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)
- Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Diplôme d'Etat d'ambulancier (DEA)
- Baccalauréat professionnel SAPAT
- Baccalauréat professionnel ASSP

- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- Titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP AEPE)



Téléphone: 0262 94 46 46  
secretariat.ifrarsante@ac-reunion.fr

CFA Académique: [cfaacademique@ac-reunion.fr](mailto:cfaacademique@ac-reunion.fr)  
02 62 29 46 49

8, rue Henri Cornu - Bâtiment Cosinus 97490 Sainte-Clotilde